

Changement de prestataire du contrat de liquidité

La Motte Fanjas, le 1^{er} février 2021 - 7h45 CET - McPhy Energy (Euronext Paris Compartiment C : MCPHY, FR0011742329) annonce que le contrat de liquidité portant sur ses actions confiées à la société Gilbert Dupont depuis le 1^{er} octobre 2018 a été résilié le 29 janvier 2021 et a été transféré à la société NATIXIS ODDO BHF SCA.

A cette date du 29 janvier 2021 (après bourse), les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- Nombre d'actions : 4 343
- Solde en espèces : 71 924,31 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 1 060
- Solde en espèces : 183 623,16 €

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité

La société McPhy Energy a confié à NATIXIS ODDO BHF SCA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur l'animation de ses actions ordinaires (code ISIN FR0011742329), signé en date du 29 janvier 2021.

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité se fera conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au regard du transfert des ressources allouées au titre du contrat de liquidité, les ressources mises à la disposition de ce nouveau contrat s'établissent à :

- Nombre d'actions : 4 343
- Solde en espèces : 2.500.000 €

Ce nouveau contrat de liquidité sera mis en œuvre à compter de ce jour pour une durée d'un an tacitement renouvelable.

Il est précisé, qu'en application des stipulations de ce contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 ;

- par McPhy Energy, sous sa responsabilité et sans que la Société en ait à le justifier,
- par NATIXIS ODDO BHF SCA, sans faute de sa part, à chaque fois que le cours de McPhy Energy se retrouvera au-dessus du prix d'achat maximum du programme de rachat.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par McPhy Energy avec effet immédiat ;
- à tout moment par NATIXIS ODDO BHF SCA moyennant le respect d'un préavis de deux semaines ;
- si le contrat de *liquidity provider* de NATIXIS ODDO BHF SCA venait à être résilié.

Prochains événements

- Publication des **Résultats 2020, le 9 mars 2021**, après clôture des marchés

A propos de McPhy

Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique.

Fort de sa gamme complète dédiée à l'hydrogène énergie, à la mobilité zéro émission et à l'hydrogène industriel, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible et d'approvisionnement en matière première industrielle.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

McPhy est coté sur Euronext Paris (compartiment C, code ISIN : FR0011742329, code mnémorique : MCPHY).

